



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2023-59

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 18h00,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Maire.

**Présents :** M. CARPENTIER – M. GALLICE – Mme GUARINO  
Mme DOUSSE – M. DER KASPARIAN – Mme URIOT – M. LA TONA -  
M. LAZIOSI – M. BARNAKIAN – Mme PELLIER – Mme NOSAL –  
M. RETAIL – Mme BATTAGLIA – Mme GARCIA – M. COLONNA –  
Mme JULIEN – M. BURGIO – Mme SIANO – M. LIVON – M. AUSTRY –  
Mme CHIARADIA – M. MONTAGNAC – M. TRAPY – Mme MICHEL –  
M. MARZA –

**Absents ayant donné procuration :** Mme GUIONNET à Mme GUARINO –  
Mme ROUVERAND à Mme DOUSSE – M. BERARD à M. COLONNA –  
M. GARNONE à M. LAZIOSI

**Absents :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Jean-François LAZIOSI

**OBJET :** Unicef : convention partenariat et validation du plan d'action  
ville amie des enfants – *Annexe 2 et 2B*

**RAPPORTEUR :** Véronique BATTAGLIA

Lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020, la commune de Carry le Rouet a déclaré son intention de candidater auprès de l'UNICEF au titre de « Ville amie des enfants ». Cette démarche, vise en effet à prendre des engagements forts afin de faire respecter les droits de l'enfant sur son territoire.

Après avoir renseigné un questionnaire d'évaluation, élaboré un plan d'actions municipal, la commune a participé enfin à une audition par la Commission Collectivités territoriales U.N.I.C.E.F qui a finalisé la candidature.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le 15 MARS 2023

ID : 013-211300215-20230313-DEL202359-DE

Ce plan d'actions est une feuille de route transversale, issue d'une réflexion conjointe des acteurs municipaux poursuivant ou développant des actions envers un public d'enfants et de jeunes. Il répond aux enjeux de bien-être, de protection, d'éducation, de participation et de respect de chaque enfant et chaque jeune, ainsi qu'aux recommandations faites par l'U.N.I.C.E.F.

Ce plan d'actions, pourra être précisé, complété ou amendé au cours des 6 années de contractualisation, pendant lesquelles des bilans réguliers seront proposés via les délégations départementales et nationales de l'U.N.I.C.E.F.

Il a été rédigé via le formulaire ci-annexé, a fait l'objet d'un échange et d'une validation par la Commission lors de l'audition de la Ville, dont les conclusions ont permis à l'U.N.I.C.E.F l'attribution du titre « Ville amie des enfants 2020-2026 » pour la Commune de Carry le Rouet.

La commune s'engage désormais à respecter cinq engagements relevant de la convention internationale des droits de l'enfant :

Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité,

Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité,

Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire,

Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque jeune enfant,

Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation, et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2121-29,

**Vu** Le formulaire plan d'actions U.N.I.C.E.F. « Ville amie des enfants » 2020-2026,

**Vu** La convention « Ville amie des enfants » entre U.N.I.C.E.F. France et la commune de Carry le Rouet,

#### **CONSIDERANT :**

- Que, la commune a affirmé son intention de candidater pour le renouvellement du titre « Ville amie des enfants » lors de son Conseil Municipal du 17 décembre 2020,
- Qu'à ce titre, elle développe déjà des actions à destination des enfants de façon transversale et au cœur de sa politique publique,
- Que le comité de pilotage du 25 février 2022 a proposé un certain nombre d'actions à intégrer au formulaire de candidature type,
- Que l'audition du 23 juin 2022 a confirmé la qualité et la pertinence du plan d'actions présenté par la Ville,

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le **15 MARS 2023**

ID : 013-211300215-20230313-DEL202359-DE

- Qu'une convention de formalisation du partenariat doit être signée entre la commune et l'U.N.I.C.E.F. France.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE :**

- D'adopter le plan d'actions U.N.I.C.E.F. dans le cadre de la candidature au titre de Ville amie des enfants,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UNICEF

Fait en Mairie, le 13 Mars 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
René-Francis CARPENTIER



Envoyé en préfecture le 15/03/2023  
Reçu en préfecture le 15/03/2023  
Affiché le **15 MARS 2023**  
ID : 013-211300215-20230313-DEL202359-DE